



Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 9 juillet 1997 et de la publication
le 8 juillet 1997
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1997
DELIBERATION N°97/06/185

**OBJET : ACQUISITION D'UN LOCAL DE 316 M², RUE DU STADE,
PRECEDEMMENT AFFECTE A UN USAGE COMMERCIAL.**

Le Conseil Municipal,

VU la Loi du 2 Mars 1982 N°82-213, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la Loi de Finances de 1983 N°83-1126, article 21, modifiant l'article 1042 du Code Général des Impôts,

VU l'avis des Domaines en date du 24 Avril 1997,

CONSIDERANT l'utilité pour la Ville d'acquérir ce local,

Après en avoir délibéré,

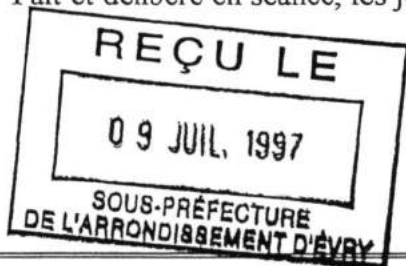
A la majorité des voix (3 contre : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN ;
3 abstentions : M. PICARD + pouvoir, Mme GREMILLON),

AUTORISE le Maire à procéder à l'acquisition du local de 316 m², Rue du Stade, à la SCIC Travail et Propriété, en vue de la réalisation d'un équipement public, dans les limites de l'évaluation des Domaines, soit 450 000 Francs,

AUTORISE le Maire à signer, au nom de la Commune, tous les actes afférents à cette acquisition,

DIT que les crédits sont inscrits par décision modificative N°1, à la fonction 0, sous-fonction 052, article 21318.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,
Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE MAIRE

